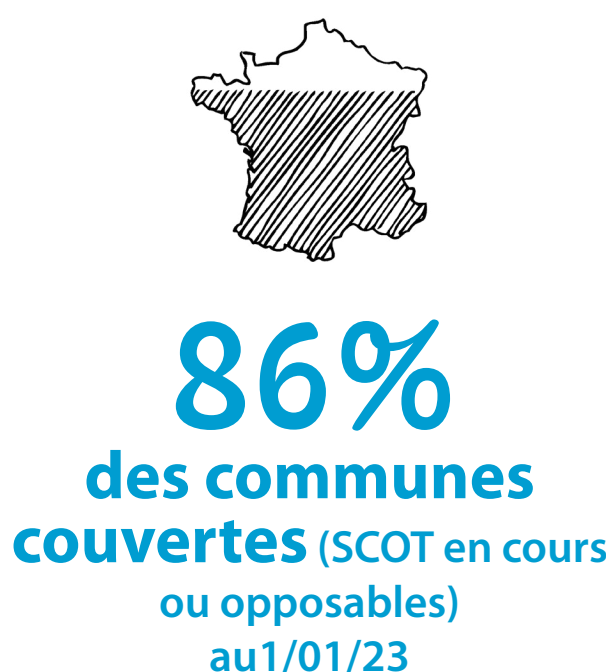
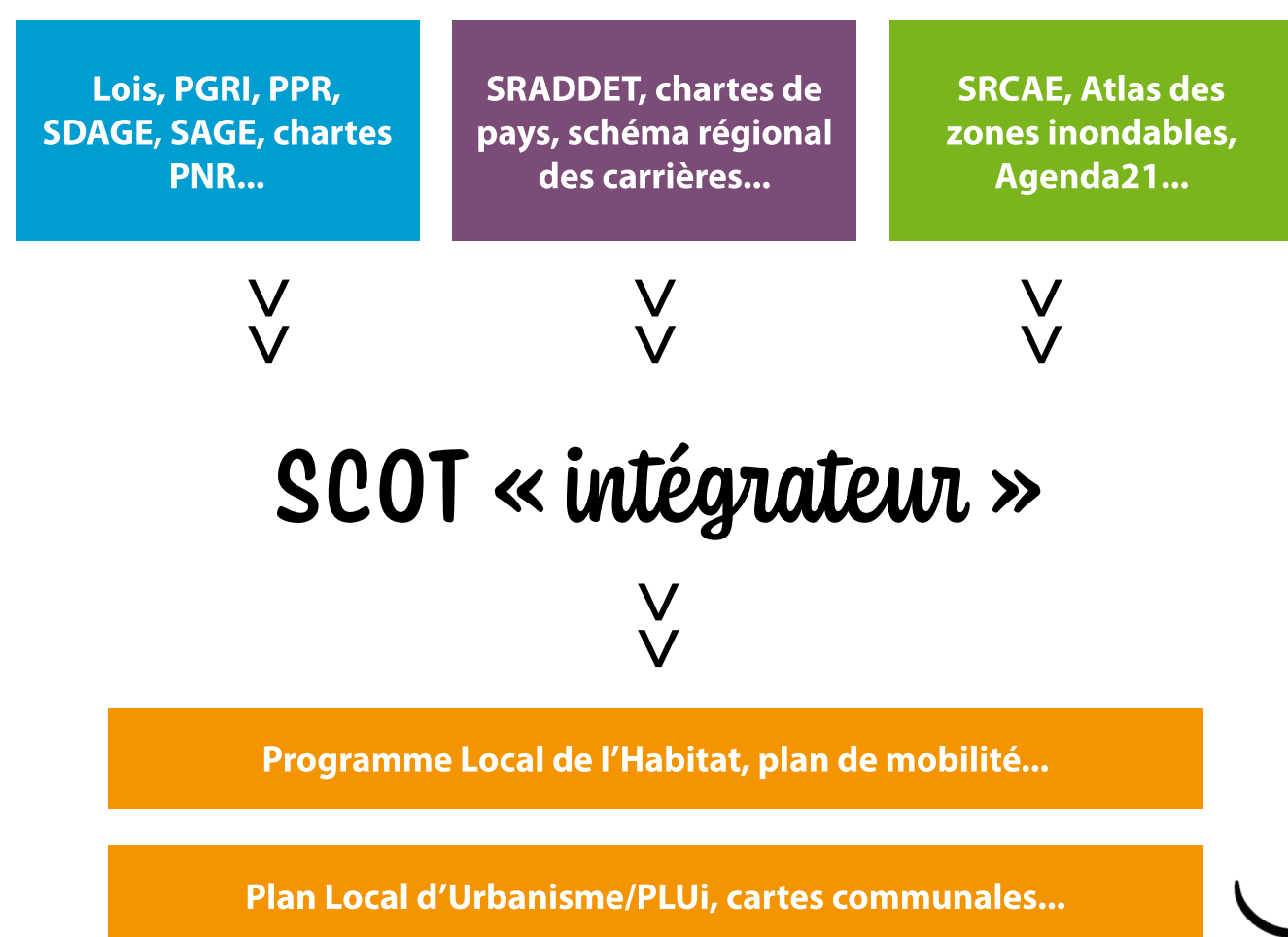


Le SCOT, que és això?

C'est un **document de planification qui définit l'organisation spatiale d'un territoire à long terme (15 ans)** et les grandes orientations en matière de développement durable de celui-ci.



Le SCOT : un document « intégrateur »



Ce schéma est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs. Il devient ainsi LE document pivot : on parle de SCOT « intégrateur ».

La couverture d'un territoire par un SCOT permet notamment aux PLU, PLUi et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui.

De quoi se compose un SCOT ?

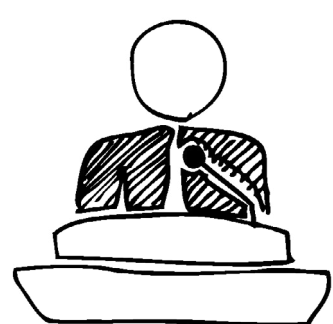
3 documents pour comprendre, traduire et mettre en œuvre la vision stratégique pour le territoire

1 **DIAG et EIE**
Le Diagnostic et l'état des lieux du territoire : pour définir les enjeux et expliquer les choix retenus en matière d'aménagement et de planification

2 **PADD**
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables : projet politique, permettant de se projeter dans le temps et l'espace en matière d'organisation et de développement durable

3 **DOO**
Le Document d'Orientation et d'Objectifs : volet réglementaire opposable, il détermine les conditions permettant d'atteindre les orientations définies dans le PADD.

Qui révisé le SCOT ?



Les élus des intercommunalités compétentes, qui ont aussi élaboré le document en vigueur. Ils l'arrêtent, l'approuvent par délibération du syndicat mixte et en assurent le suivi. Le SCOT est révisé dans les mêmes conditions que son élaboration. Il peut aussi être modifié, sous réserve que les modifications ne remettent pas en cause les orientations définies dans le PADD.

